

# HORAIRES des classes

## Lundi - mardi - jeudi - vendredi

### MATIN

- Début des classes pour tous à **8 heures** (\*)
- (\*) : rassemblement obligatoire des élèves >> à **7h55**, 1<sup>ère</sup> sonnerie.
- Fin des classes | **11h** pour les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>  
**11h30** pour les classes du Primaire  
**12h** pour les autres classes

### APRES MIDI

- Reprise des classes selon emploi du temps | **13h** pour les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, pour le lycée  
**13h15** pour les classes du Primaire  
**14h** pour les autres classes de collège  
(NB : pour les Primaire, étude facultative de 12h30 13h00)

### FIN DES CLASSES

**16h** pour les classes du Primaire, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.  
**17h** pour les autres classes de collège et lycée,  
(exceptionnellement **18h** pour le lycée selon emploi du temps).

## **Etudes facultatives du soir :**

- De 16h à 17h pour les classes du Primaire, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>
- De 17h à 17h55 pour toutes les classes. Sauf le vendredi où l'établissement ferme à 17 heures.

## **Mercredi**

Pas de cours pour les primaires

- De 8h à 12h pour toutes les classes de l'établissement (collège et lycée).
- De 13h à 17h pour les classes du lycée (selon emploi du temps).
- Retenues pour les élèves sanctionnés : de 13h00 à 15h00.

# FRAIS de SCOLARITE et de DEMI-PENSION

Pour information : Tarifs appliqués à la rentrée 2022 susceptibles d'être majorés à chaque rentrée scolaire.

**La facturation est annuelle et forfaitaire.** Elle comprend la scolarité et les prestations dues pour tout élève, les redevances pour la demi-pension.

## Pour les classes de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale.

>>> Scolarité + Prestations\* .....1095 Euros

>>> 50 € de réduction à partir du 2<sup>ème</sup> enfant

## Pour les classes du Primaire

>>> Scolarité + Prestations ..... 865 Euros

>>> DEMI PENSION ..... 920 Euros à l'année pour 4 repas par semaine du Primaire à la Terminale.

\*La scolarité consiste en une contribution des familles aux dépenses de fonctionnement.

\*Les prestations comprennent les assurances, cotisations diocésaines, piscine, études, animation, etc ...

### Modalités de paiement :

- Par prélèvement automatique : 9 échéances
- Par virement sur Ecole Directe
- Paiement par chèque, ou espèces.